

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-2026
DU 19 JANVIER 2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice	14	L'an deux mil vingt six
		Le dix-neuf janvier à 18 H 00
Présents	10	Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
		Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
Votants	11	de Mme Patricia RAICHINI, Maire.
		Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2026
		PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, TRANQUARD Jérôme, HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, REYGADE Aline, BORDELAIS Gérald, DUMON Alain,
		ETAIENT ABSENT : MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, JOCELYN Nathalie
		PROCURATION : BORDAS Christian à RAICHINI Patricia
		SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BORDELAIS Gérald a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 04-2026 PORTANT ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETE D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE PETIT PALAIS ET CORNEMPS ENVERS L'ISLE

Le Maire expose :

Isle a façonné ce territoire depuis des siècles. Lieu de vie, de partage, de rencontres et de contemplation, elle unit les berges, les villes et cours d'eau de son bassin versant.

Elle est bien plus qu'une rivière, elle est un bien commun.

En attribuant la Citoyenneté d'Honneur envers Isle, la Commune de Petit Palais et Cornemps réaffirme son attention et sa reconnaissance à cette rivière, élément central de son histoire et de son identité et lui permet d'exister au sein de nos institutions.

La Commune de Petit Palais et Cornemps exprime également par cette délibération son soutien aux initiatives visant à protéger cette rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel de ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des habitants et habitantes de la Commune de Petit Palais et Cornemps à leur rivière, je vous propose d'accorder la Citoyenneté d'Honneur envers Isle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'importance de la rivière Isle et de son bassin versant sur notre territoire tant sur le plan environnemental que sociétal,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de protéger, préserver et valoriser ce précieux écosystème

DECISION A L'UNANIMITE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

➤ **ATTRIBUER** la Citoyenneté d'Honneur de la Commune de Petit Palais et Cornemps envers ISLE

➤ **AUTORISER** Madame le Maire ou son délégataire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Patricia RAICHINI



Acte rendu exécutoire

Le : 20/01/2026

Publié ou Notifié

Le : 20/01/2026

Le secrétaire de séance

Gérald BORDELAIS

